



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création et reprise

Question écrite n° 48653

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le dispositif Nacre. Dans son rapport d'octobre 2013 « Évaluation du dispositif Nacre », l'inspection générale des affaires sociales considère que le dispositif Nacre est innovant, aujourd'hui mature et financièrement robuste. Toutefois, dans ses conclusions le rapport préconise de poursuivre la rationalisation territoriale de l'offre d'accompagnement en développant les conventions de coréalisation entre opérateurs et appliquant un seuil d'activité minimum pour privilégier le conventionnement des opérateurs les plus actifs dans le parcours Nacre. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48653

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 967

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)